

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXII

DIES ACADEMICUS 1987

24 octobre 1987



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE

1988

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXII

DIES ACADEMICUS 1987

24 octobre 1987



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE

1988

TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. Etienne Grisel, président du Sénat	5 5521
Discours de M. Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	9 5522
Discours d'un représentant de la Fédération des Associations d'étudiants	17 5523
Discours de M. André Delessert, recteur sortant de charge . .	21 5524
Discours de M. Pierre Ducrey, recteur de l'Université.	25 5525
Remise du Prix de la Ville de Lausanne	33
Collations des doctorats honoris causa:	
M. Francis Montgomery Higman, présenté par M. Eric Junod, doyen de la Faculté de théologie	35 5526
M. Alfred Maurer, présenté par M. Jean-Louis Duc, doyen de la Faculté de droit.	37 5527
M. Mirko D. Grmek, présenté par M. François Jequier, doyen de la Faculté des lettres	39 5528
M. Jean-Pierre Hocké, présenté par M. Francis Léonard, doyen de l'Ecole des HEC	41 5529
M. Rudolf Trümpy, présenté par M. Maurice Gailloud, doyen de la Faculté des sciences	43 5530
M. François Morel, présenté par M. Michel Dolivo, doyen de la Faculté de médecine.	45 5531
M. Claude Bonnard, présenté par M. Pierre Ducrey, recteur de l'Université	47 5532

Paroles de remerciement de M. Francis M. Higman	49	5533
Prix de l'Université distribués lors du Dies Academicus	53	
Prix de l'Université proclamés lors du Dies Academicus	55	

DISCOURS DE MONSIEUR ÉTIENNE GRISEL, PRÉSIDENT DU SÉNAT

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Sénat, je vous remercie d'avoir accepté son invitation et vous souhaite la bienvenue à cette séance qui marque le début de l'année académique. L'Université a son rythme et son calendrier propres. Paradoxalement, elle commence l'année quand vont tomber les feuilles d'automne et la finit lorsque le printemps produit les fleurs et les premiers fruits. Dans cette curieuse inversion des saisons, faut-il voir un symbole ? Il serait prétentieux de l'affirmer. Mais on peut du moins y lire un espoir.

Quoi qu'il en soit, le millésime 1987 a déjà été riche en cérémonies et en anniversaires. Politiciens et juristes ont célébré les deux cents ans de la Constitution américaine, premier document de son genre et qui a inspiré tant d'imitations plus ou moins réussies. Le monde de la musique a commémoré le deuxième centenaire de Gluck, dont les chefs-d'œuvre ne périssent pas. Quant aux fêtes du 450^e, elles restent si vivantes dans nos esprits qu'il paraît inutile d'en parler. Parmi tous ces jubilés, il en est un qui est plus modeste et qui pourrait passer parfaitement inaperçu, c'est le dixième anniversaire de notre loi sur l'Université. Vaut-il la peine de s'y arrêter ? Dix ans, pour un acte législatif, c'est peu encore. Il serait certes prématuré de remettre en question un texte aussi récent. Mais il n'est peut-être pas trop tôt pour en évaluer la portée, ne serait-ce que dans les grandes lignes.

Abstraction faite des détails, la loi qui nous régit repose sur trois principes : autonomie, décentralisation et démocratie.

L'autonomie d'abord : l'Université est un établissement public dont l'Etat reconnaît la personnalité morale. Elle s'organise elle-même. Elle gère les biens dont elle est propriétaire. Elle élabore les

projets de règlements et de budgets annuels. Bien entendu, elle dépend du canton pour la plupart de ses dépenses, elle est soumise à la haute surveillance du Conseil d'Etat, qui approuve le règlement général. Mais elle est placée en dehors de l'administration et conserve l'indépendance nécessaire à la liberté d'esprit de ceux qui enseignent — et de ceux qui apprennent.

Deuxième principe: la décentralisation. Les tâches académiques, la recherche et la communication du savoir, s'accomplissent dans chaque faculté, séparément, parfois même dans le cadre plus restreint de l'école ou de la section. A cet égard, le législateur a tenu compte de l'extrême variété, non seulement des disciplines scientifiques, mais également des professions auxquelles se préparent nos étudiants. Il est vrai que l'Université a des autorités centrales qui assurent la coordination, les arbitrages indispensables. Mais les facultés demeurent responsables de l'essentiel, c'est-à-dire du plan d'études, des méthodes d'enseignement et du contrôle des connaissances.

Enfin, troisième principe: la démocratie. Celle-ci implique une large participation, et aussi un équilibre des pouvoirs. Ici, la loi distingue nettement deux sortes d'organes. D'un côté, elle institue des commissions consultatives, auxquelles sont largement associés les étudiants, le corps intermédiaire, le personnel administratif et même des personnalités extérieures à l'Université; sans avoir le dernier mot, ces commissions jouent cependant un rôle capital, car leurs avis sont écoutés avec attention, et elles assurent le lien entre toutes les parties de la communauté. Quant aux autorités de décision, elles obéissent à un modèle qui peut sembler classique, mais qui se fait rare dans les universités suisses: un Rectorat collégial représente l'Université, l'administre et la dirige. Mais le Sénat, formé de tous les professeurs, reste l'autorité suprême, il élit le Rectorat, approuve sa gestion, vote le budget et rédige le règlement général. Bref, tandis que le Rectorat gère et agit, le Sénat réglemente et contrôle.

Traduction des compromis **entre** des idées divergentes, la loi ne satisfait personne complètement. La nôtre n'est pas exempte de défauts. Pour ne citer que deux exemples: d'une part, elle ne

définit pas les diverses fonctions d'enseignants avec une précision suffisante ; d'autre part, elle confie tous les recours au Rectorat, qui n'est pas bien armé pour exercer cette tâche judiciaire. Toutefois, dans son ensemble, elle donne à l'Université le cadre qui répond, à peu près, à ses besoins et à ceux de la société.

Un cadre : les juristes eux-mêmes savent que la loi se réduit à cela, et que l'essentiel est à l'intérieur. Dans sa substance, l'Université se compose avant tout d'hommes et de femmes qui étudient, cherchent, réfléchissent, écrivent. Pour eux, il ne s'agit pas tellement de respecter quelque obligation légale, mais plutôt de suivre la voie que leur montrent leur intelligence, leur ténacité, leur vocation et la déontologie que leur impose la vie scientifique. Voilà pourquoi une part importante de notre *dies academicus* est consacrée à la collation de doctorats honoris causa et à la distribution de prix. A tous ceux qui vont recevoir une distinction, j'adresse des félicitations, non pas tant pour leur nouveau titre que pour leurs mérites éminents. Derrière chacun des diplômes qui seront remis ici se cachent des années de travail patient, minutieux, inventif.

Face aux joies profondes que procure l'activité de chercheur et d'enseignant, les tâches administratives ne semblent-elles pas arides et fastidieuses, pour ne pas dire franchement repoussantes ? On pourrait le croire. Pourtant, notre Université ne saurait vivre sans être convenablement gérée, et elle n'a jamais manqué d'hommes remarquables qui se sont montrés prêts à sacrifier des années de leur carrière à une mission presque aussi ingrate que nécessaire. La cérémonie d'aujourd'hui met ce phénomène en *pleine lumière, puisqu'elle marque l'installation d'un nouveau Rectorat*. Pendant les quatre prochaines années, un historien, un médecin, un astronome, un économiste vont consacrer leurs énergies et leurs talents à la bonne marche de notre institution. Je les en remercie et forme des vœux chaleureux pour leur succès. Mais c'est surtout à leurs prédécesseurs que je voudrais exprimer une profonde gratitude. Quand il était vice-recteur, M. Pierre Ducrey portait la responsabilité des enseignants et des finances ; il assumait ces tâches écrasantes avec un doigté, une aisance, une affabilité

qui expliquent sa brillante élection au poste de Recteur. Au moment où l'édification de Dorigny prend tant d'importance, M. le vice-recteur Emile Gautier s'est chargé notamment des constructions. Après l'achèvement du deuxième bâtiment des sciences humaines, il peut contempler avec fierté le fruit tangible, magnifique et durable de ses efforts et de sa compétence. Doué d'une autorité toute naturelle, M. le recteur André Delessert était comme fait pour diriger notre maison et pour la représenter; il a rempli ses fonctions avec dignité, mais sans emphase; en donnant de notre institution une image sérieuse et néanmoins pleine d'humour, il a renforcé son prestige et l'a rapprochée du public.

Publiquement, le Sénat prend maintenant congé de l'ancien Rectorat et accueille le nouveau. Publiquement aussi, il leur rend hommage et leur exprime sa reconnaissance, en même temps qu'il forme ses vœux pour la prochaine année académique.

DISCOURS DE MONSIEUR PIERRE CEVEY,
CONSEILLER D'ÉTAT, CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Mesdames, Messieurs,

Année après année, les fêtes patriotiques — 24 Janvier, 1^{er} Août, 14 Juillet... — se célèbrent selon un rituel consacré par la tradition: discours aux fortes paroles, salves d'honneur, hymnes à la gloire du pays, cortèges, défilés. En un certain sens, la journée annuelle de l'Université obéit à un même souci de dignité et de régularité; le cérémonial impose des allocutions, des collations de grades, des remises de prix ou de diplômes avec, en guise d'agrément, quelques beaux intermèdes musicaux. Ainsi les dies se suivent, intéressants certes, mais conformes à une certaine image que, consciente de sa vénérable dignité, l'Université se fait d'elle-même, évoquant par leur passage, les feuillets que l'on détache d'un calendrier ou tout simplement les feuilles qui, dans le vent d'automne, tourbillonnent un instant puis disparaissent.

Le dies de 1987, à cet égard, constitue, me semble-t-il, un cas exceptionnel. Le jour que nous vivons n'est pas seulement la fête annuelle de notre Haute Ecole; il est l'aboutissement d'une série de manifestations et de rencontres qui, des mois durant, ont marqué la *vie intellectuelle et scientifique de notre pays*. S'inspirant de son passé et regardant résolument vers l'avenir, l'Université de Lausanne s'est analysée et a fait le point dans les cérémonies, colloques, expositions, publications et tables rondes qui ont marqué ses 450 ans d'existence. Elle a, en l'occurrence, fait preuve d'un dynamisme digne d'éloges, ne craignant pas de prendre des initiatives courageuses (je pense en particulier à la création du Fonds du 450^e anniversaire) ni de signaler sa présence dans ce rassemblement haut de couleurs qu'est le Comptoir suisse.

J'ai donc le devoir et le plaisir, au nom du Conseil d'Etat et du peuple vaudois tout entier, de dire à l'Université de Lausanne toute l'affection qui est la nôtre; notre gratitude aussi, pour ce qu'elle a été et ce qu'elle sera. En une époque de mutations rapides, elle est prête à affronter l'avenir avec compétence et mérite pleinement les vœux que nous lui adressons.

* * *

Mutations rapides... Déjà le Rectorat mis en place il y a quatre ans arrive au terme de son mandat. Le recteur Delessert et ses coéquipiers (feu le vice-recteur Leresche, les vice-recteurs Ducrey et Gautier) étaient en fonctions depuis moins de huit mois, quand je suis arrivé à la tête du Département de l'instruction publique et des cultes. D'emblée, nous avons noué des relations où la franchise et la cordialité des rapports ont été la note dominante. Nous avons été quelquefois — assez rarement à vrai dire — d'avis divergents, ce qui n'a pas affecté l'estime réciproque que nous nous portions, convaincus que nous étions de notre commun attachement à l'institution que nous voulions soutenir, persuadés aussi qu'en vraie démocratie l'absence totale de différences d'opinions n'est pas un signe de santé. Nous avons pu, ensemble, résoudre quelques-uns des problèmes de multiple nature liés au développement d'un établissement complexe où cohabitent plus de 6000 étudiants, 676 enseignants et non loin de 450 membres du corps administratif et technique. Cet effort commun a été grandement facilité par le sens de l'engagement dont ont fait preuve les membres du Rectorat sortant de charge, leur dévouement allant de pair avec une vision souriante, ironique même, des hommes et des choses, comme l'ont montré les discours et allocutions pleins de finesse, prononcés en de nombreuses circonstances par le recteur Delessert.

Si c'est avec une sincère admiration que je remercie ceux qui, l'ayant mené à bon port, quittent le bateau (MM. Delessert et Gautier), c'est avec une égale franchise que je présente des vœux d'heureuse navigation à celui qui reste à bord (M. Ducrey) et

s'apprête, avec un nouvel équipage (MM. Bachmann, Danthine et Hauck), à prendre le large. Il y a, vous l'avez vu comme moi, quelques nuages à l'horizon. La navigation cependant sera bonne, parce que vous êtes homme de décision, sachant prendre vos responsabilités. Et vous êtes bien assistés par tous ceux qui travaillent avec vous, et notamment par M. Christian Pilloud, directeur administratif. Soyez assurés de mon appui et de celui de mes collaborateurs.

* * *

Quand on tente, dépassant la métaphore, de concevoir ce qu'est cette navigation académique à laquelle je viens de faire allusion, aussitôt deux termes viennent à l'esprit : enseignement et recherche. C'est au second élément de ce binôme que je voudrais aujourd'hui m'arrêter un instant.

Plus que toute autre, la notion même de recherche s'associe à l'idée d'exploration ou de périple, même si le poète (« Amer savoir, celui qu'on tire du voyage ! ») semble condamner les pérégrinations trop audacieuses. L'Université doit partir, résolument, sur le chemin de la découverte. Ne pas partir, c'est se condamner à la somnolence qui engendre la médiocrité.

Chercher donc, mais avec lucidité. Un de mes prédécesseurs dans la charge que j'occupe déclara un jour, non sans malice, que l'Université comptait beaucoup de chercheurs, mais peu de découvreurs. La boutade à vrai dire met en évidence la systématique profonde de l'effort de recherche, tel qu'il est mené dans nos universités.

La recherche y est d'abord conçue comme une tentative désintéressée de sonder les mystères qui entourent encore l'existence des êtres, des choses et des institutions. Elle se proclame volontiers fondamentale, voulant reléguer au second plan l'utilité pratique ou les avantages pécuniaires qu'elle pourrait procurer. Ce qui explique peut-être que les découvertes soient rares, comparées aux innombrables projets de recherche qui naissent année après année. Je dirais, pour nuancer ma pensée, que les

investigations qui s'effectuent dans les laboratoires ou bibliothèques d'une université contribuent à faire reculer, pas à pas, parfois imperceptiblement, la frontière de l'inconnu; elles n'ont que rarement le retentissement que peut avoir l'élaboration, en recherche appliquée, d'une technologie nouvelle permettant la mise sur le marché d'un produit fini nouveau ou l'application d'une méthode de production ou de construction qui marque profondément le secteur industriel ou commercial. Les «euréka» triomphants ne retentissent que rarement dans l'enceinte des Hautes Ecoles.

Il est bon — je l'affirme hautement — que la recherche fondamentale demeure un des traits caractéristiques de l'activité des universités. Il n'est pas de bonne recherche appliquée sans préalablement une initiation du chercheur aux méthodes d'analyse et de synthèse que la recherche fondamentale met en évidence et permet de cultiver. Reprenant le jugement énoncé il y a un instant, je dirais volontiers que l'université, si elle connaît beaucoup de chercheurs et peu de découvreurs, forme jour après jour les découvreurs de demain, ces hommes et ces femmes qui, dans leur vie professionnelle, alors que peut-être ils ne songent plus guère au temps de leurs études, imaginent, pour le bien de toute la nation ou de toute l'humanité, un perfectionnement qui constitue un vrai progrès: geste opératoire nouveau dans un hôpital, application concrète d'une vérité qui semblait du domaine de la pure théorie, produit industriel plus fiable, méthode de gestion plus performante.

Il faut donc que le pays tout entier soutienne les chercheurs de nos universités. Ils sont ses chercheurs. Mais, chacun sait que l'on ne s'engage dans une action avec conviction que si on la comprend, dans ses grandes lignes au moins. Le public a donc le droit de savoir ce qu'est la recherche universitaire. Il ne faut pas qu'un mur d'incompréhension sépare le chercheur du commun des mortels. La recherche, certes, dans sa spécialisation de plus en plus poussée, parle un langage d'initié, qui échappe totalement à ceux qui ne participent pas à son effort. Professeurs et doctorants doivent être conscients du danger d'isolement qui les

menace. Ils doivent apprendre à décrire ce qu'ils font de façon à rendre perceptible la démarche qui est la leur. Ceux qui s'enferment dans le jargon ésotérique de leur spécialité et ne savent en sortir, lorsqu'ils ne sont pas avec leurs pairs, sont les Diafoirus et les Trissotin des temps modernes. Je constate d'ailleurs que les grands, les vrais professeurs — philosophes ou physiciens, théologiens ou microbiologistes — sont ceux qui, présentant leur domaine de spécialisation à des laïcs, donnent à ceux-ci l'impression qu'ils peuvent accéder à une connaissance nouvelle nourrie des progrès récents de la science. Ils ne dressent pas des barrières, mais ouvrent des brèches, qui permettent au profane de s'engager sur un terrain inconnu, ou du moins de l'examiner.

Ces vrais professeurs savent également que, si leur propre recherche est fondamentale, ils ne doivent pas mépriser la recherche appliquée plus utilitaire qui s'effectue dans des laboratoires privés ou dans des cours de perfectionnement institués par des entreprises commerciales ou industrielles. Ils savent que le secteur privé consacre à la recherche des sommes considérables — en Suisse, il s'agit du 75 % des montants globaux — et que, comme l'a dit le moraliste, «c'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul». Il n'y a aujourd'hui pour les chercheurs européens, quelle que soit leur appartenance, qu'une seule voie possible : la collaboration. Il faut donc cesser d'opposer université et industrie et gommer certaines différences entre recherche de base et recherche utilitaire. On constate de plus en plus que la recherche forme une chaîne dont l'Université n'est qu'un des maillons, important je le concède. La recherche fondamentale — et je crois avoir exprimé sans ambiguïté l'admiration qu'elle m'inspire — n'acquiert tout son sens que jointe aux maillons qui la complètent : application pratique, création de prototypes, production en série, commercialisation. La nécessité d'une collaboration est, me semble-t-il, une des données du scénario que notre monde devra jouer dans les dernières années de notre siècle et au début du XXI^e siècle. On répète volontiers que nous sommes entrés dans l'ère de la troisième révolution industrielle, la

première étant celle du XVIII^e et du XIX^e siècle et la deuxième celle qui s'est achevée vers 1960. Un symposium qui s'est tenu à Neuchâtel tout récemment (son thème était «Les stratégies régionales d'innovation et la compétitivité des entreprises») a mis en exergue une vérité fondamentale: la troisième révolution industrielle ne sera un succès que si elle est conduite avec perspicacité par trois éléments dynamiques: les universités, les entreprises privées et les organismes étatiques. Nous sommes donc tous attelés à la même tâche. Les développements galopants de la recherche, l'apparition de technologies insoupçonnées il y a moins de trente ans et la diversification des phénomènes d'innovation, même envisagés à une échelle locale, sont tels qu'ils requièrent des dynamismes complémentaires, toute recherche ayant très vite des implications économiques, sociales, financières et politiques.

L'Université, dans ses efforts, doit donc tourner résolument le dos à la notion élitaire de cercle restreint où elle se complaît parfois. Il en va de sa survie. Je salue ici l'effort remarquable du Rectorat qui multiplie les contacts avec le monde non académique. Il sait que l'Université, comme tout organisme vivant, ne peut vivre en autarcie et a besoin, à intervalles réguliers, d'un apport de sang frais.

* * *

Deux mots encore, conséquence de ce que je viens de dire: la définition de l'effort de recherche que j'ai esquissée, et que nous devrions ensemble affiner, obligeront les universités, qu'on le veuille ou non, à remettre en cause certaines de leurs structures, et notamment les programmes de premier et de deuxième cycles qu'elles imposent à leurs étudiants. Ces programmes, dans leur caractère forcément statique, reflètent souvent une volonté d'initier l'étudiant à une science conçue comme un circuit fermé ou comme un ensemble fini. Or, nulle science n'est close, ni achevée. La biologie ou la linguistique de 1990 ne seront pas celles de 1960. Les programmes doivent être régulièrement mis à

jour, cet «aggiornamento» s'inspirant de deux contraintes extérieures :

- les exigences professionnelles que les étudiants devront, au terme de leurs études, affronter dans leur travail quotidien,
- les nécessités de la recherche de demain, qui n'aura pas toujours recours à ce qui parfois encombre les programmes des études conduisant aujourd'hui à la licence ou au doctorat.

Toute révision de programmes doit se faire avec discernement. Un danger guette une telle entreprise : la tendance à procéder à une redéfinition en ajoutant simplement des chapitres nouveaux à la masse de connaissances dont on surcharge la mémoire et la faculté d'assimilation des étudiants. Je dirais même que je verrais sans déplaisir un raccourcissement du temps des études de base ; je rame ici, je le sais, à contre-courant. J'estime que les études universitaires ne doivent pas avoir l'ambition de tout couvrir, mais s'insérer dans un effort de formation continue, qui englobe les troisièmes cycles, les activités de recherche, les perfectionnements professionnels et d'autres formes d'enseignement que notre imagination doit concevoir et notre dynamisme doit créer.

Il y aurait ici matière pour tout un discours. Peut-être lors d'un prochain dies.

* * *

Monsieur le recteur, Messieurs les vice-recteurs, Messieurs les doyens, Mesdames et Messieurs les professeurs et les étudiants,

Mes propos superficiels, il ne saurait en être autrement, sont un appel sincère à la collaboration. Corps étudiantin, corps professoral et corps politique doivent entretenir entre eux des rapports de confiance ; ils doivent poursuivre un même idéal, qu'ils pourront atteindre s'ils croient en la vertu d'une addition d'expériences, d'une complémentarité d'appréciations. J'espère que les quatre années qui vont permettre au nouveau Rectorat de faire ses preuves, seront une période faste pour notre Haute Ecole lausannoise, lui fournissant l'occasion non seulement d'être digne de son passé, mais aussi de montrer qu'elle est, dans l'essor de notre

canton et de notre pays, un ferment qui catalyse les bonnes volontés et dynamise les énergies.

Perspectives réjouissantes, n'est-il pas vrai? Tous ensemble, mettons-nous au travail, afin que ce qui aujourd'hui n'est encore, et trop souvent, qu'une vue de l'esprit, soit demain une réalité concrète.

DISCOURS DE MONSIEUR JEAN-PATRICE CORNAZ
REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS (FAE)

Mesdames, Messieurs,

Je pourrais utiliser mon temps de parole pour stigmatiser encore une fois l'individualisme des étudiants et leur manque d'esprit de corps. Je pourrais également vous entretenir des hauts et des bas que la FAE a connus l'année dernière et en dresser le bilan. Mais je ne doute pas que vous suiviez attentivement nos faits et gestes dont *L'Auditoire*, notre journal, se fait l'écho. Il est dès lors inutile de répéter une information que vous détenez déjà.

Par contre, je me propose de faire quelques commentaires à une lettre que Monsieur le vice-recteur Danthine, chargé des relations avec les étudiants, a envoyée il y a peu à l'ensemble de la communauté estudiantine de l'Université de Lausanne.

Le premier paragraphe dit ceci: «L'Université de Lausanne se définit ainsi: une ambition d'excellence dans toutes les disciplines académiques, ambition qui peut s'appuyer sur une infrastructure de premier ordre (parcourez notre «campus»... et imaginez que le reste est de la même veine).» Ce «reste», on peut se figurer qu'il désigne principalement l'encadrement et les méthodes d'enseignement. Or, si je réserve mes doutes sur l'infrastructure, il me semble en revanche que l'adéquation entre cette dernière et les structures d'enseignement, d'administration, d'exploitation, etc., tient plus de la fiction que de l'imagination qui est, du moins pour l'instant, mise à rude épreuve. Mais ne nous laissons pas abattre et espérons deux choses: tout d'abord le jour où le BFSH II, de bâtiment carte de visite, superbe mais froid, deviendra, grâce à ses utilisateurs, un lieu vraiment habité; et puis plus tard certainement, le moment où cette

description de Dorigny: «Un cadre sans encadrement» sera devenue désuète.

Passons directement au dernier paragraphe que je vous citerai à nouveau dans son intégralité: «Nous pensons que vous avez entre vos mains les atouts essentiels pour le succès de votre carrière universitaire, succès qui doit être le tremplin de votre réussite ultérieure. Cependant, ce cocktail ne peut engendrer l'euphorie s'il y manque un dernier ingrédient: une communauté estudiantine dynamique et créative, intéressée à la bonne marche de l'institution et contribuant à son développement par son énergie et ses critiques constructives.

» Nos vœux pour votre épanouissement en nos murs s'accompagnent donc d'un défi.

» A vous de jouer! »

Soit, ce défi, comme en de nombreuses occasions, nous essaierons de le relever. Mais permettez-moi quand même de regretter qu'il n'y ait pas un mot d'appréciation ou d'encouragement pour le travail accompli par de nombreux étudiants au sein des facultés, associations ou fédération d'étudiants. Un défi soit, mais aussi un minimum de soutien et de **moyens** pour l'assumer.

Cela dit, à la lecture de cette circulaire, je me suis posé une question: un équivalent a-t-il été envoyé aux membres du corps enseignant ou estime-t-on que ces derniers, plus dynamiques et créatifs que les étudiants, n'ont pas à être mis au défi?

En effet, à ce cocktail mentionné tout à l'heure peut-être ne manque-t-il pas que l'ingrédient estudiantin, peut-être faudrait-il aussi lui ajouter quelques épices professorales pour lui donner toute sa saveur et en révéler les qualités préexistantes.

Il faut bien comprendre que la balle ne saurait être systématiquement dans le camp des étudiants et qu'à une éventuelle communauté estudiantine dynamique devra faire face un corps enseignant non moins dynamique. Ne croyez pas que j'ignore que nombreux sont ses membres qui ne ménagent pas leur peine pour nous soutenir. Mais non moins nombreux sont ceux qui freinent nos initiatives par crainte du changement et amour du statu quo.

En dernier lieu, puisque des critiques constructives nous sont demandées, je proposerai une plus grande transparence des conseils de Faculté, en envisageant même, par exemple, que les associations d'étudiants concernées puissent assister aux séances ou avoir accès aux procès-verbaux. D'autre part, je me permets de renvoyer aux propositions du dernier chapitre de *L'Université dans la Cité*, principalement en ce qui concerne les enquêtes d'évaluation de l'enseignement et le processus de renouvellement des contrats des professeurs. Actuellement, ces renouvellements ont lieu de manière tacite, sans donner lieu à un « bilan synthétique », pour reprendre une expression de l'ouvrage cité. Sans entrer dans le détail, il me semble qu'une discussion élargie sur ces thèmes ne pourrait qu'être bénéfique à tous les intéressés, enseignants et étudiants.

Pour conclure, plutôt que le « A vous de jouer » de Monsieur le vice-recteur, je préfère inclure tous les membres de la communauté universitaire et dire : « A nous de jouer ».

DISCOURS DE MONSIEUR ANDRÉ DELESSERT, RECTEUR SORTANT DE CHARGE

Mesdames et Messieurs,

Le présent Dies academicus comporte un détail symbolique : la chaîne rectorale change d'épaules. N'avons pas peur des mots : nous assistons à une cérémonie de « transcaténation ». Cette chaîne symbolise à la fois la charge du recteur et la permanence de l'institution. Et c'est pour souligner encore cette continuité que le recteur sortant de charge apparaît aux côtés du recteur authentique. Et non pas, comme le supposent certains, pour exhiber un **ci-devant** recteur déchu, en larmes, tout chagrin d'être privé de sa marotte. Ni, comme le voudraient d'autres, pour lui donner l'occasion d'adresser à son successeur des vœux chargés de cette cordialité perfide et acidulée qui fait le charme des discours académiques.

Je serais d'ailleurs bien embarrassé, Monsieur le recteur, de vous adresser des souhaits ou des conseils originaux. Durant quatre ans et plus, nous avons vécu quasiment heure par heure tous les incidents de la vie universitaire. Nous y étions encouragés par la complicité affectueuse et la confiance amicale qui animèrent constamment notre équipe. C'est l'occasion de remercier le vice-recteur Emile Gautier de la part énorme qui fut la sienne dans cette entreprise et d'évoquer la lumineuse personnalité du vice-recteur Georges Lercsche. Il nous a quitté physiquement en cours de route, mais sa sensibilité intellectuelle et sa générosité exigeante nous ont accompagnés sans interruption. Ensemble, nous avons essayé de faire du 450^e anniversaire de notre Haute Ecole le témoignage d'une mutation. Toutes les institutions de notre pays sont appelées aujourd'hui à répondre à des interpellations souvent angoissantes. L'Université n'y échappe pas. D'autant moins qu'elle s'éloigne

chaque jour de la petite académie régionale dont elle est issue. Les transformations qu'elle subit se manifestent aussi bien hors d'elle qu'à l'intérieur. Le Rectorat doit y être attentif. Son rôle consiste le plus souvent à harmoniser les initiatives académiques, même les moins graves, avec les exigences d'une Haute Ecole ouverte aux besoins de ce temps.

Nous nous y sommes employés de concert, conduisant ensemble une réflexion approfondie sur la destinée de notre Université et sur le rôle des autorités académiques. Cette connivence m'empêche de vous offrir en viatique, Monsieur le recteur, les maximes que peut inspirer l'exercice du Rectorat. Vous les connaissez aussi bien que moi. Je le regrette un peu, car j'aurais aimé évoquer quelques-unes des servitudes de votre métier.

Ainsi, j'aurais pu vous annoncer, Messieurs les vice-recteurs, que vous allez trouver des compétences académiques dans les endroits les plus inattendus. Car, par une sorte de miracle, ce sont les personnes les plus éloignées de l'Université qui détiennent les idées les plus précises sur ce qu'il faudrait y faire. Vous devrez savoir — et j'imagine que vous le savez déjà — écouter avec componction les conseils péremptoirs de personnages qui les tiennent d'un fils de leurs amis ou d'une petite nièce fraîchement éconduite de ses examens propédeutiques.

A l'Université même, vous découvrirez qu'on attend de vous des exploits qui ravalent Hercule et Josué au rang d'amateurs besogneux. Mais simultanément, vous constaterez que, durant la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, vous avez perdu toutes vos compétences professorales. On vous expliquera tout au long ce qu'est un séminaire, un assistant ou un examen, choses étranges dont vous n'avez plus la moindre idée.

Mais cela n'est rien à côté de votre fonction mystique qui consiste à donner votre nom et votre visage à tout ce qui grince à l'Université. Un malaise dans un institut : c'est la faute au Rectorat. Une difficulté à remplacer un assistant, l'horaire des bus, l'éloignement des places de stationnement, c'est encore la faute au Rectorat. Semblables au « bouc pour Azazé », vous chargerez toutes ces turpitudes sur vos larges épaules. Et vous aurez la

satisfaction d'être entourés de collaborateurs, d'étudiants et d'enseignants dilatés par le bonheur innocent de vivre à Dorigny ou au Bugnon, où coulent à flot le lait et le miel de la connaissance.

Vous aurez, Monsieur le recteur, Messieurs les vice-recteurs, à parler au nom de l'Université, c'est-à-dire d'une institution vouée à l'une des plus hautes vertus qui soit : l'honnêteté intellectuelle, qui comporte la persévérance à chercher la vérité, l'enthousiasme à la transmettre, le cas échéant le courage de reconnaître qu'on l'ignore. Pascal nous a enseigné qu'il était impossible d'être honnête, aimable et heureux tout ensemble. Pour l'honnêteté, il n'y a pas à transiger. Il vous restera donc, mes chers Collègues, à négocier la part de bonheur que vous êtes disposés à sacrifier pour être aimés.

DISCOURS DE MONSIEUR PIERRE DUCREY, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Je commencerai par rendre hommage au recteur sortant de charge, le professeur André Delessert. M. Delessert a dirigé notre maison avec distinction et fermeté, appliquant aux personnes et aux choses la rigueur inébranlable que lui donne son esprit de logicien. Ce mathématicien, empreint d'une courtoise réserve, se caractérise par un sens de l'humour sans pareil et une culture impressionnante. Anthropologue et ethnologue passionné par l'Afrique noire, il se sent à l'aise dans des domaines aussi distants que la littérature grecque, la sculpture ou l'iconographie. M. Delessert s'est rendu célèbre par ses discours rectoraux. On peut dire qu'il a hissé ce genre académique sévère à des hauteurs inégalables — et inatteignables. Autant dire que je ne tenterai en aucune manière de rivaliser avec lui aujourd'hui. Toute ressemblance entre le présent discours et un discours rectoral de M. Delessert serait donc purement fortuite.

Le professeur Emile Gautier, mon collègue durant quatre ans au poste de vice-recteur, fut et reste marqué par son origine patricienne genevoise. Il en conserve une pointe d'accent et son élégance raffinée. Il regrettera sans doute le rectorat, dans la mesure où la fin de son mandat ne lui permettra plus de descendre du CHUV à Dorigny en bicyclette — et surtout de remonter à l'aide du même moyen de transport de Dorigny jusqu'au sommet de la ville. Maître des bâtiments, et notamment de la difficile organisation interne du BFSH 2, ce pédiatre a su allier une exquise gentillesse à beaucoup de fermeté et à un sens aigu de l'organisation.

La préparation et les premiers mois de la période rectorale qui s'est achevée le 31 août dernier ont bénéficié de la présence du vice-recteur Georges Leresche, mort à la tâche. M. Delessert a dit

mieux que je ne saurais le faire la dette de l'Université envers cet homme fin, sensible et perspicace.

Mesdames, Messieurs,

Une page se tourne. Le 450^e anniversaire touche à son terme. La fête sera bientôt finie. L'heure est au bilan. Non pas un bilan portant sur les 450 années écoulées, rassurez-vous, mais un bilan sur le 450^e lui-même et sa célébration. Après ce coup d'œil sur le passé immédiat, je parlerai de l'avenir.

Le 450^e anniversaire : tradition et changements

L'Université a cherché, en cette année d'anniversaire, à affirmer ses traditions et à marquer la continuité. Le signe le plus visible de ce souhait est la réapparition, le 18 juin déjà, de la toge académique, portée dans presque toutes les universités de Suisse à l'occasion des célébrations solennelles, mais oubliée à Lausanne. Nous avons voulu renouer avec un usage qui permet d'apporter quelque couleur à nos cérémonies. Le défilé des recteurs des universités amies, dans les rues de la cité, le 18 juin, puis leur assemblée chatoyante dans la cathédrale a sans doute contribué à l'éclat de la journée. Comme vous pouvez le constater, nous avons maintenu aujourd'hui le port de la toge, au moins pour le président du Sénat, les recteurs des universités invitées, les membres du Conseil des doyens et les membres du Rectorat.

Tradition encore que le lieu où nous siégeons. Certes, la Grange de Dorigny offre un cadre qui contraste avec l'austère beauté de la Cathédrale. Et pourtant, même si les poutres originales de la charpente sont bien cachées par les renforts modernes qui servent à les consolider, elles sont là pour nous rappeler que le bâtiment est fort ancien et qu'il se situe dans un esprit campagnard vaudois profondément enraciné.

Salut traditionnel et amical encore que les drapeaux des communes sur le territoire desquelles se dresse l'Université aujourd'hui, Ecublens, Chavannes, Saint-Sulpice, sans oublier Lausanne, ni, bien sûr, le drapeau vaudois.

Tradition et symbole enfin que cet anniversaire. Voici 450 ans, les Bernois créaient une école de pasteurs à Lausanne. 450 ans plus tard, quel changement ! Par un concours de circonstance étonnant, l'anniversaire coïncide avec l'inauguration du plus grand des bâtiments universitaires de Dorigny, le second bâtiment des Facultés de sciences humaines, qui compte 17000 mètres carrés utiles, regroupe plus de 2000 étudiants et contient beaucoup de technologie de pointe.

Du repli à l'ouverture

Dans l'esprit des dirigeants de l'Université, le 450^e anniversaire devait être plus qu'une fin en soi. Car le chiffre de 450 en lui-même ne signifie pas grand chose. En revanche, ce double prétexte, l'anniversaire et cette étape décisive du transfert à Dorigny ont permis à l'Université de lancer une vaste opération de communication. Jamais l'Université n'avait déployé autant d'efforts pour se faire connaître. Elle a organisé une exposition historique, un colloque scientifique, elle était présente avec un stand à la Mustermesse de Bâle, au premier salon international du livre de Genève, enfin au Comptoir suisse avec, notons-le en passant, une expérience sur la supraconductivité.

Rompant avec une tradition de réserve, si ce n'est de repli sur elle-même, la voici donc se lançant dans une campagne de promotion tous azimuts, 450^e oblige, mais aussi transfert à Dorigny. On retrouve ici les deux facteurs qui ont déterminé l'action du Rectorat ces derniers mois. A l'heure où l'Université quitte la ville, il est normal qu'elle cherche à lutter contre un certain isolement. Il faut dire que la presse locale et suisse a magnifiquement soutenu notre opération d'ouverture: les quatre grands journaux lausannois ont publié des pages, voire des cahiers entiers sur l'Université. La

Télévision romande a retransmis en direct la cérémonie de la cathédrale. Je tiens à remercier ici l'ensemble des médias de leur contribution à nos efforts.

En outre, nous avons publié quinze monographies et un gros catalogue, véritable somme historique largement illustrée (le catalogue ne pèse pas moins de 2 kilos). Le record des mentions, nationales et internationales, est évidemment revenu à la quinzième des monographies du 450^e anniversaire, celle qui contient les documents relatifs au doctorat honoris causa décerné par notre Université en 1937 à Benito Mussolini.

L'un des supports les plus efficaces pour notre opération de relations publiques fut, aussi paradoxal que cela puisse paraître, notre campagne de récolte de fonds. Notre but était ambitieux au départ, puisque nous comptions réunir 10 à 12 millions de francs en une année. L'expérience a montré qu'il faudra plus de temps pour qu'en Suisse des entreprises et des particuliers acceptent aujourd'hui de donner 10 millions à une université. Il en va tout autrement aux Etats-Unis où, en ce moment même, l'Université de Californie, à Berkeley, cherche à récolter un milliard de dollars. Il n'en reste pas moins que l'exercice a été riche de leçons. Des représentants de l'Université sont allés parler de la Haute Ecole dans les assemblées de districts, dans les milieux professionnels, industriels, patronaux, aux assemblées générales annuelles d'une quantité d'associations les plus diverses. La récolte de fonds avait un but précis, celui de soutenir la recherche scientifique et de favoriser la relève universitaire. Mais elle servit aussi de prétexte pour parler et faire parler de l'Université, pour exposer ses problèmes, ses ambitions, ses besoins. En ce sens, même si nous n'avons pas encore atteint le montant de dix millions de francs, l'un de nos objectifs est pleinement atteint.

Le succès de notre opération doit beaucoup au soutien constant et sympathique des autorités politiques, du Conseil d'Etat, tout d'abord, et du chef du Département de l'instruction publique, en particulier, du président, du bureau et des membres du Comité de récolte de fonds, des collaborateurs du Rectorat, des préfets, des syndics, des députés, des chefs d'entreprises, des citoyens, de la

presse. Tous se sont engagés à nos côtés avec enthousiasme et détermination. C'est un plaisir pour moi que de leur exprimer ici notre gratitude. Mais notre reconnaissance va avant tout, et c'est bien normal, aux donateurs, qui nous ont fait des dons souvent généreux et parfois émouvants. La Fondation du 450^e anniversaire ne clôt pas son action aujourd'hui. La récolte de fonds se poursuit et se poursuivra dans les jours et les mois qui viennent.

Si donc notre 450^e anniversaire a rencontré un écho certain à Lausanne, dans le canton de Vaud et même au-delà, et s'il a contribué à faire connaître et rayonner l'Université, il convient de se demander maintenant où en est notre Haute Ecole et où elle va.

Le grand défi du transfert à Dorigny

L'inauguration solennelle, le 9 septembre 1987, par le conseiller fédéral Flavio Cotti, du second bâtiment des Facultés des sciences humaines, est beaucoup plus qu'un épisode dans la lente migration de l'Université. Avec l'ouverture de ce bâtiment, c'est le centre de gravité de l'Université tout entière qui a basculé à Dorigny. En effet, pour la première fois de leur histoire, les cinq facultés de sciences humaines, théologie, droit, lettres, sciences sociales et politiques, enfin l'Ecole des hautes études commerciales, sont regroupées dans deux bâtiments contigus. Personne encore ne peut mesurer toutes les conséquences de ce rapprochement spectaculaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: ce ne sont pas moins de quatre mille étudiants en sciences humaines, de nombreux assistants, professeurs et membres du corps administratif et technique qui, soudain, se trouvent réunis dans un rayon de 200 mètres. Etudiants et professeurs n'ont guère pris l'habitude de collaborer, fût-ce au sein d'une seule faculté, en raison de la dispersion ancienne des instituts au sein de la ville. Mais on peut imaginer sans peine l'intérêt qu'il y aura à profiter d'une offre quasi illimitée de cours et de la présence simultanée de tant de compétences dans deux bâtiments voisins. Avec les bibliothèques disponibles à Dorigny, c'est un ensemble exceptionnel dans le domaine des

sciences humaines qui est aujourd'hui offert aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants.

A condition toutefois, et il faut le dire clairement, que chacun s'intéresse à son voisin et ouvre le dialogue avec lui. Le transfert à Dorigny aura atteint pleinement son but lorsque des collaborations sous toutes les formes possibles se seront développées entre les instituts, les sections et les facultés. Nous pensons que l'Université de Lausanne est à un tournant de son histoire. Mais il ne suffit pas d'un cadre idyllique et d'installations modernes pour assurer un enseignement de qualité et une recherche de pointe. Réussir dans ces deux missions, c'est là peut-être que réside le principal défi de Dorigny.

Du côté des sciences, seules l'École de pharmacie, la section de chimie et l'Institut de police scientifique et de criminologie restent encore en ville. Nous espérons que leur transfert pourra s'opérer dans les meilleurs délais. C'est là une nécessité impérieuse. La médecine, quant à elle, avec ses instituts de sciences de base et ses centres cliniques, restera concentrée en ville.

L'université aujourd'hui :

un service travaillant pour la communauté

La signification du regroupement à Dorigny de la presque totalité de l'Université n'apparaîtra que peu à peu. Depuis sa création jusqu'à ce jour, l'Université de Lausanne était, comme le disait le recteur en 1937, une «modeste institution universitaire». Dispersée dans une ville de petites dimensions, elle était difficile à saisir. Son identité restait diffuse. Nul ne pouvait prendre conscience de son importance. Aujourd'hui qu'elle est regroupée aux portes de Lausanne, les bâtiments distribués sur le site, leur nombre, leur volume la placent dans une perspective bien différente. Directement rattachée au réseau autoroutier suisse, demain reliée au réseau ferroviaire grâce au tramway du sud-ouest lausannois, l'Université de Lausanne a perdu son caractère local — certains, qui ne sont pas nos meilleurs amis, diraient «provincial» —

pour atteindre à une dimension régionale. Ses ambitions doivent la porter à s'ouvrir, en direction de sa protectrice traditionnelle, Lausanne, tout d'abord. Je suis heureux de saluer ici la présence du syndic Paul-René Martin, venu nous apporter les vœux du chef-lieu cantonal. Au-delà, il y a le Pays de Vaud, qui nous a apporté son soutien au cours des années avec une fidélité indéfectible. La vocation régionale de l'Université l'appelle aussi vers le Valais, qui nous envoie près de 500 étudiants. C'est pour moi une joie toute particulière de pouvoir saluer la présence parmi nous de Monsieur le conseiller d'Etat Bernard Comby, chef du Département de l'instruction publique du canton du Valais.

Université régionale, université ouverte, notre Haute Ecole doit devenir, plus encore que par le passé, un service travaillant pour la communauté. A côté de notre mission première, la formation d'étudiants capables, une fois leur formation achevée, de s'intégrer dans la vie professionnelle, nous en comptons plusieurs autres, la recherche, la préparation d'une relève universitaire de qualité, la formation continue. Dans chacun de ces domaines, nous disposons des atouts nécessaires pour offrir ce que l'on attend de nous.

Un mot sur les étudiants. Certains d'entre eux, mais pas eux seulement, ont dit et écrit que les étudiants étaient les grands oubliés du 450°. Que l'on se rassure, l'Université n'oublie pas ses étudiants. Nous souhaitons qu'ils se sentent membres à part entière de la communauté universitaire et que le temps de leurs études soit pour eux une période riche et gratifiante de leur vie. Le Rectorat a d'ailleurs clairement marqué son intention de leur vouer toute son attention en créant en son sein un secteur des affaires étudiantes.

Un mot enfin sur la croissance. Du fait de leur prospérité, les universités cantonales suisses ont toutes connu un développement harmonieux et presque ininterrompu. L'Université de Lausanne ne fait pas exception. Comme, en outre, elle se trouve investie du devoir de mettre en service des bâtiments nouveaux et qu'elle doit faire face au développement inouï des technologies nouvelles, elle devra inévitablement bénéficier durant plusieurs années encore de moyens accrus. Cela ne la dispensera pas de regrouper, voire de réduire, certaines activités traditionnelles. C'est là sans doute le

second grand défi que nous aurons à affronter: la détection, si possible longtemps à l'avance, et au moins en temps utile, des domaines d'enseignement et de recherche que nous devons développer ou maintenir. Symétriquement, nous devons mettre en discussion le développement, voire le maintien, de certaines disciplines ou de certains secteurs. Les transferts d'activité, le redéploiement des forces sont des nécessités qu'ont connues la plupart des universités du monde occidental. Nous ne pourrons pas y échapper.

Communication interne, ouverture vers l'extérieur, transfert aussi rapide que possible à Dorigny, enseignement et recherche de qualité: tels sont, en résumé, les principaux objectifs que nous chercherons à atteindre dans la période quadriennale qui s'ouvre. Et cela, bien sûr, avec le sourire et dans la bonne humeur.

REMISE DU PRIX DE LA VILLE DE LAUSANNE

Institué en décembre 1986 par la Municipalité de Lausanne pour marquer les liens qui l'unissent à l'Université de Lausanne et à l'École polytechnique fédérale, le Prix de la Ville de Lausanne est destiné à récompenser l'auteur d'une recherche apportant une contribution de haut niveau et novatrice dans le domaine des sciences humaines, des sciences exactes, des sciences techniques ou de l'architecture.

Attribué cette année pour la première fois il récompense

Mademoiselle Claire Jaquier, docteur ès lettres

pour sa thèse de doctorat intitulée «Gustave Roud ou la tentation du romantisme — La Suisse romande des années 30, une perspective».

COLLATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

M. FRANCIS M. HIGMAN,

**PRÉSENTÉ PAR M. ERIC JUNOD,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE**

Francis Montgomery Higman, âgé de 51 ans et de nationalité anglaise, est actuellement professeur à l'Université de Nottingham dont il dirige le «Département de français». Il a fait ses études de lettres à l'Université d'Oxford où il a soutenu en 1964 sa thèse sur «Le style de Jean Calvin dans ses traités polémiques»; il a ensuite enseigné la littérature française au Trinity College de Dublin.

En proposant à l'Université de Lausanne de lui conférer le doctorat honoris causa, la Faculté de théologie entend honorer l'un des meilleurs spécialistes contemporains de la littérature française réformée du XVI^e siècle et un savant qui mène une recherche originale sur la transmission et la diffusion des idées réformatrices au XVI^e siècle; cette recherche lui vaut d'être actuellement au centre de tout un réseau d'études en Europe. Cette proposition est évidemment en rapport avec le 450^e anniversaire de l'École de Lausanne.

Expert dans l'art de décrire un style littéraire, Francis M. Higman s'est illustré dans un exercice utile et délicat: les procès d'authenticité. Il a ainsi pu démontrer l'inauthenticité de textes attribués à Farel et reconnaître dans un ouvrage anonyme — qu'il a présenté au Colloque sur la Dispute de Lausanne (Lausanne 1986) et dont l'édition va paraître — la plume probable du tout jeune Viret.

Ses travaux les plus novateurs consistent dans l'identification et la découverte de textes inconnus ou oubliés. Dans son livre sur «La censure et la Sorbonne», il examine les mécanismes de la censure et surtout il met à jour des Catalogues de livres prohibés qui lui ont permis d'identifier 394 titres (entre 1520 et 1551) qu'il

s'est mis en peine, dans la mesure du possible, de retrouver. Il a ainsi « découvert » à la Bibliothèque nationale de Vienne un important fonds de textes, contenant en particulier un traité de Farel qu'il a publié. Enfin, il s'est attaché à montrer comment les Réformateurs, contraints à beaucoup publier, avaient composé leurs textes en réutilisant des ouvrages écrits par d'autres ou par eux-mêmes. Il a par ailleurs étudié la diffusion en français des idées luthériennes.

Il faut encore signaler que Francis M. Higman, à côté de son enseignement sur la littérature française du XVI^e siècle, a dispensé plusieurs fois à Dublin et à Nottingham, un enseignement sur la littérature contemporaine en Suisse romande (Y. Velan, C. Bille, J. Chessex...).

LAUDATIO:

A l'éminent connaisseur de l'œuvre des Réformateurs francophones du XVI^e siècle, au découvreur de textes et à l'enseignant qui a contribué au rayonnement de la littérature romande contemporaine.

M. ALFRED MAURER,

PRÉSENTÉ PAR M. JEAN-LOUIS DUC,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le droit des assurances, sociales en particulier, doit énormément à celui que la Faculté de droit a proposé d'honorer aujourd'hui et dont l'autorité est reconnue aussi bien par la doctrine que par l'administration et les tribunaux. Une anecdote le confirmerait, si besoin était, qui remonte à nos débuts au Tribunal fédéral des assurances, où le remarquable commentaire du professeur Alfred Maurer, puisque c'est de lui qu'il s'agit, était cité presque aussi souvent que les dispositions légales elles-mêmes et pour le moins aussi fréquemment que la jurisprudence! Notre admiration pour l'auteur ne reposait alors que sur son œuvre publiée; c'est plus tard seulement que des rencontres avec cet éminent juriste nous ont permis d'apprécier pleinement les qualités humaines qui transparaissaient dans ses ouvrages.

Cher et honoré Collègue, vous appartenez au cercle formé par ces rares juristes qui peuvent se vanter d'avoir exercé une influence directe sur l'élaboration de la législation: ainsi, l'action récursoire dont jouissent les assureurs sociaux dans notre pays doit beaucoup à l'auteur du rapport remarqué que vous avez rédigé pour couronner les travaux de la commission de la Société suisse de droit des assurances, qui s'est longuement penchée sur les délicats problèmes que pose le cumul de prétentions dans l'assurance sociale et privée.

Mais ce qu'il faut souligner plus particulièrement, c'est votre œuvre de pionnier dans le domaine du droit des assurances sociales. D'autres personnalités vous ont certes précédé dans la voie que vous avez choisie. Mais vous êtes le premier en Suisse, à notre connaissance, à avoir effectué une étude globale de l'impor-

tante législation qui régit cette matière. Par vos écrits, rédigés dans une langue accessible aux juristes de langue française, vous avez beaucoup contribué au développement spectaculaire de l'enseignement du droit des assurances sociales dans les universités romandes, ainsi qu'au rapprochement de la Suisse alémanique et de la Suisse latine, sur le plan du droit.

LAUDATIO:

Au juriste qui a remarquablement contribué à l'essor de la doctrine suisse en matière d'assurance sociale et privée, et à l'homme qui a su allier humanité et logique juridique.

M. MIRKO DRAZEN GRMEK,

PRÉSENTÉ PAR M. FRANÇOIS JEQUIER,
DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Né en Yougoslavie, docteur en médecine de l'Université de Zagreb, Mirko Drazen Grmek se tourne, après quelques années de pratique médicale, vers l'histoire de la médecine. Il enseigne cette discipline d'abord à l'Université de Zagreb, puis à Paris où il s'établit et où il occupe à l'École pratique des Hautes Études la chaire d'histoire de la médecine et des sciences biologiques. Professeur invité dans diverses universités d'Europe et des États-Unis — rappelons qu'il a été titulaire de la chaire d'honneur de l'Université de Lausanne durant l'année académique 1985-1986 — président de l'Académie internationale d'histoire des sciences, du Centre européen d'histoire de la médecine, directeur du Centre de recherche sur l'histoire des sciences d'Erice en Sicile, pour ne citer que quelques-unes des fonctions qu'il assume ou a assumées, le professeur Grmek a également joué un rôle important dans la direction et la rédaction d'un certain nombre de revues et de publications internationales comme les *Archives internationales d'histoire des sciences*, *History and philosophy of the life sciences* ou encore l'*Encyclopédie internationale des sciences et des techniques*.

Auteur d'une œuvre considérable qui couvre l'ensemble de l'histoire de la médecine occidentale depuis ses origines dans la Grèce antique jusqu'à Claude Bernard — auquel il a consacré sa thèse de doctorat en lettres soutenue à Paris — et jusqu'à l'époque contemporaine, en passant par Avicenne, Paracelse et Laënnec, le professeur Grmek a profondément renouvelé l'approche traditionnelle de l'histoire des sciences et en particulier de la médecine. Appliquant à l'investigation médico-historique des méthodes nou-

velles qui recourent à l'exégèse philologique des textes et à l'analyse linguistique et épistémologique des termes et des concepts aussi bien qu'aux acquisitions récentes de la génétique, de l'immunologie ou de l'épidémiologie, expert en paléopathologie et en paléodémographie, inventeur de la pathocénose qui est devenue un outil conceptuel décisif dans l'interprétation de la réalité nosologique de jadis, philologue, historien, médecin, homme de science, le professeur Grmek illustre de façon exemplaire la fécondité de l'approche multidisciplinaire dans la recherche, quel qu'en soit le domaine, et la nécessaire complémentarité de disciplines qu'on a séparées et souvent opposées sous les appellations impropres de sciences humaines et de sciences exactes.

LAUDATIO:

A l'historien, au médecin, au philologue, dont l'œuvre éclaire d'Hippocrate à Claude Bernard le cheminement de l'homme vers la connaissance de son corps et de lui-même.

M. JEAN-PIERRE HOCKÉ,

PRÉSENTÉ PAR M. FRANCIS LÉONARD,
DOYEN DE L'ÉCOLE DES HEC

Lorsqu'en décembre 1985 l'Assemblée générale de l'ONU a élu M. Jean-Pierre Hocké haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés elle a, à la fois, apporté l'espoir dans de nombreuses régions du monde et une légitime fierté aux siens.

L'École des HEC figurait parmi ces derniers puisque cet enfant du pays y a fait ses études, sanctionnées par une licence ès sciences économiques et commerciales en 1961.

Après sept ans d'activités au sein d'entreprises, principalement en Afrique, M. Jean-Pierre Hocké entre, en 1968, au CICR (Comité International de la Croix-Rouge). Directeur du Département des opérations de 1973 à fin décembre 1985, membre de la Direction de 1981 à décembre 1985, il a été responsable du lancement d'opérations de grande envergure pour le compte du CICR lors des conflits suivants :

1973	conflit au Moyen-Orient
1974	conflit à Chypre
1975	guerre d'indépendance en Angola
1975-1978	guerre du Viêt-Nam
1975-1985	conflits au Liban
1973-1975 et	
1979-1982	conflits au Kampuchéa
1980-1985	conflit Iran-Irak
1981	guerre civile en Angola
1979-1982	conflits en Amérique centrale
1984-1985	conflit/sécheresse en Ethiopie

Au service du CICR, M. Jean-Pierre Hocké a fait preuve d'une vision, d'une connaissance du monde et d'un engagement personnel exemplaires dont ont bénéficié des centaines de milliers de malheureux.

Les défis n'ont pas été moins nombreux lorsqu'il a repris la direction du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

En effet, le nombre de ceux-ci n'a cessé d'augmenter de manière dramatique, au point de dépasser les dix millions. La précarité de leur sort a été aggravée par diverses pressions politiques, économiques et raciales qui s'exercent sur les gouvernements des pays industrialisés et les amènent à revoir leur législation dans un sens restrictif. A cette crispation à l'égard des demandeurs d'asile, s'ajoutent des exigences des Etats quant aux coûts et aux modalités du fonctionnement du HCR.

M. le Haut-Commissaire Hocké a immédiatement cherché à ce que ces Etats ne soient pas tentés par le repli sur soi et l'improvisation. Homme de terrain, il est allé rencontrer les grands de ce monde et, dans un esprit de concertation, a défendu les principes humanitaires avec énormément d'énergie et de conviction.

Humanisme, vision, courage, lucidité, maîtrise de l'action, sens aigu du service à autrui : voilà les raisons pour lesquelles l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne se plaît à honorer M. Jean-Pierre Hocké en lui conférant le titre de docteur honoris causa.

LAUDATIO:

Pour avoir mis au service d'institutions internationales engagées dans le combat contre la souffrance et le désespoir sa capacité d'organisation, son esprit de service et son idéal élevé de solidarité humaine et de justice.

M. RUDOLF TRÜMPY,

PRÉSENTÉ PAR M. MAURICE GAILLOUD,
DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

Avec le professeur Trümpy, l'Université honore un éminent représentant de la science helvétique, de surcroît faisant partie d'une dynastie de trois générations de géologues.

En 1947, l'année où Rodolf Trümpy couronne ses études à Zurich par une brillante thèse de doctorat, le professeur Elie Gagnebin le fait venir à Lausanne pour le seconder en qualité de chef de travaux. Durant les six ans qu'il passe dans les labyrinthes du Palais de Rumine, M. Trümpy publie d'importants travaux sur la géologie des Alpes, qui attirent l'attention des milieux scientifiques internationaux. Sa renommée et ses qualités de pédagogue lui valent d'être appelé en 1953 par l'Ecole polytechnique et en 1956 par l'Université de Zurich, comme professeur de géologie. Il y poursuit des recherches de grande envergure, touchant à la géologie de différentes régions du globe, allant du Groenland au Maroc. Mais ce sont les Alpes qui restent le centre de ses préoccupations. Il élabore à leur sujet une remarquable œuvre de synthèse, où il cherche à percer les secrets de la genèse et de l'évolution des chaînes de montagnes. En parallèle, il déploie une intense activité au service des communautés scientifiques locale, nationale et internationale, en assumant le décanat de la Section des sciences naturelles de l'EPFZ, et la présidence de multiples comités scientifiques, dont celle de l'Union internationale des sciences géologiques. Ces lourdes charges n'empêchent pas M. Trümpy de conserver des liens étroits avec les universités romandes, et une amitié fidèle pour nos géologues lausannois en particulier.

La qualité et la richesse exceptionnelles de l'œuvre du professeur Trümpy ont valu à l'auteur de recevoir les plus hautes

distinctions des pays étrangers: Angleterre, Etats-Unis, France, Belgique, Allemagne, Autriche. Un pays manquait dans cette liste: la Suisse. La Faculté des sciences est heureuse et fière de pouvoir combler cette lacune en proposant le professeur Trümpy pour le grade de docteur honoris causa de l'Université de Lausanne.

LAUDATIO:

En témoignage d'estime pour sa contribution exceptionnelle au progrès de la géologie de la Suisse et des Alpes.

M. FRANÇOIS MOREL,

PRÉSENTÉ PAR M. MICHEL DOLIVO,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Au nom de la Faculté de médecine, j'ai l'honneur de vous présenter le docteur François Morel, professeur au Collège de France.

Né à Genève, où il a suivi toutes ses classes et fait ses études, le professeur Morel est tellement de ce pays, il y a tant d'amis et d'élèves, qu'il peut paraître vain de le présenter. Si je le fais tout de même, ce n'est pas pour obéir au protocole mais pour rappeler que la trajectoire constamment ascendante de sa carrière d'homme de sciences est si parfaite qu'elle doit servir d'exemple à nos auditeurs les plus jeunes.

En effet, mon cher collègue, titulaire de deux diplômes, l'un de médecine et l'autre de sciences, obtenus à Genève, d'un doctorat en médecine de Genève et d'un doctorat ès sciences de Paris, vous avez consacré votre vie à la recherche scientifique et à l'enseignement en France.

Dès 1948 vous êtes médecin biologiste puis chef du Laboratoire de physiologie physicochimique au Commissariat à l'Energie atomique, et depuis quelque vingt ans vous dirigez le Laboratoire de physiologie cellulaire du Collège de France, la prestigieuse institution que François I^{er} créa en 1529 — c'était huit ans avant notre Académie qui fête cette année ses 450 ans.

Au «Collège», vous donnez un enseignement au plus haut niveau et vous poursuivez vos recherches scientifiques.

Initialement vous vous êtes consacré à l'étude de la fonction rénale.

Peu à peu — entre vos mains — le rein est devenu un modèle biologique utilisé pour une investigation qui se projette bien au-delà de l'étude d'un organe complexe. Elle est centrée sur le trans-

port des électrolytes et le passage de l'eau à travers les membranes cellulaires ainsi que les mécanismes hormonaux et enzymatiques qui contrôlent ces transferts. De l'étude d'une fonction globale, vous avez passé à celle des mécanismes à l'échelle cellulaire et moléculaire. L'importance d'une telle translation réside en ce que les phénomènes observés acquièrent une valeur biologique générale. Si les démarches qui président à vos recherches sont si constamment renouvelées c'est que vous savez créer vous-même les méthodes et techniques qui leur sont nécessaires.

Qu'on n'imagine cependant pas, de ce qui vient d'être dit, que vous êtes isolé dans un jardin protégé où tout vous est donné pour faire fleurir l'enseignement et la recherche.

En effet, vous descendez dans l'arène de la vie scientifique nationale française comme expert ou comme président de plusieurs commissions du CNRS. Or y a-t-il tâche plus périlleuse et ingrate que celle d'évaluer les projets et travaux de ceux qui souhaitent obtenir un subside de recherche ?

De plus, vous faites partie du comité d'évaluation des universités.

Dans votre œuvre scientifique, au-delà de la rigueur et de l'apport à la connaissance, on perçoit des qualités d'imagination, de curiosité, d'étonnement, et un état d'esprit jeune, générateur en permanence de découvertes et de progrès.

Enfin pour démontrer qu'à l'esprit de rigueur il faut quelque mélange de douceur, je me dois d'ajouter, pour achever votre portrait, que vous êtes un collectionneur de papillons.

Mon cher collègue, ce troisième titre de docteur qui vous est décerné par notre Université à l'occasion de son 450^e anniversaire est non seulement un hommage à votre carrière mais encore l'expression d'un regret de vous avoir laissé partir, il y a bientôt quarante ans.

LAUDATIO:

Au chercheur qui a ouvert des perspectives nouvelles dans le domaine de l'endocrinologie rénale.

M. CLAUDE BONNARD,

PRÉSENTÉ PAR M. PIERRE DUCREY, RECTEUR

C'est un plaisir et un honneur pour le Rectorat de l'Université de dresser l'éloge du grand Vaudois qu'est M. Claude Bonnard.

Juriste formé par les maîtres de notre Faculté de droit, Claude Bonnard était destiné à embrasser la carrière académique. Il avait d'ailleurs été élu en qualité de professeur à l'Université le jour même où on lui proposa de faire acte de candidature au Conseil d'Etat. Cet universitaire, lui-même fils de professeur, allait-il choisir la vie d'universitaire ou celle de politicien? On sait qu'il opta pour la politique.

A la tête du Département de la justice, de la police et des affaires militaires du canton de Vaud, il eut l'occasion de montrer sa connaissance profonde des affaires et des dossiers dans le premier débat parlementaire qu'il eut à affronter. Dès lors, sa réputation était faite.

Au Conseil national, Claude Bonnard se distingue par une autorité morale incontestée et par la compétence. Pour saluer son départ de la Coupole fédérale, un journal vaudois écrivait récemment: «si la perfection existait en politique, elle aurait sûrement le visage de Claude Bonnard».

Claude Bonnard a mis ses qualités de rigueur et de droiture au service de notre Université: il y préside le Conseil de discipline depuis octobre 1982. Mais c'est dans le mouvement de soutien à notre Haute Ecole, né à l'occasion du 450^e anniversaire, qu'il a montré le plus de dévouement pour notre cause. Avec une jeunesse d'esprit et un dynamisme exemplaires, avec, aussi, une disponibilité de tous les instants, il a pris son bâton de pèlerin. Il est allé dans les villes, dans les campagnes et dans les entreprises du canton, de la Suisse entière, pour expliquer la mission de l'Univer-

sité aujourd'hui. La formulation de notre politique d'ouverture lui doit beaucoup. C'est pourquoi l'Université est heureuse de pouvoir lui exprimer aujourd'hui sa gratitude et son estime en lui décernant le grade de docteur honoris causa.

LAUDATIO:

A l'homme d'Etat et au parlementaire qui a mis au service de l'Université son sens de l'équité, son autorité personnelle et sa connaissance du pays.

PAROLES DE REMERCIEMENT DE
M. FRANCIS M. HIGMAN

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Recteur,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Messieurs les Doyens,
Chers Collègues,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Mes quelques mots de remerciement de la part des lauréats que l'Université de Lausanne vient d'honorer s'inscrivent, cette année, sous la double invocation de la synchronie et de la diachronie.

D'une part, nous tenons à vous exprimer par ma voix notre profonde reconnaissance de l'honneur que vous venez de nous faire; mais d'autre part, cette année, nous sommes particulièrement sensibles à une certaine continuité historique, grâce à laquelle nous nous sentons les héritiers d'une très longue tradition.

Car la cérémonie à laquelle nous participons n'est pas d'invention récente: elle remonte aux débuts de l'Académie de Lausanne. Voici la description du *Dies academicus* du XVI^e siècle:

Le jour de la cérémonie, en présence de M. le Bailli ou de son châtelain, des ministres et des professeurs, le principal lisait les nouvelles listes; les plus savants recevaient une récompense de sept florins de la main du recteur, et celui-ci leur adressait un discours de félicitations et d'exhortations. A leur tour, ils présentaient, la main tendue, leurs remerciements à M. le bailli ou à son représentant. Puis l'auditoire entendait quelques déclamations ou quelques poésies d'élèves de première ou de seconde; et la cérémonie se terminait par la lecture des statuts et par une exhortation à l'obéissance, qui était faite au nom des Magnifiques Seigneurs.

(J. Le Coultre, *Maturin Cordier*, p. 210)

Bien sûr, certaines choses ont changé — les déclamations ont été remplacées par les intermèdes musicaux que nous avons eu le plaisir d'écouter, M. le bailli ne préside plus à la cérémonie, et les florins n'ont plus cours, mais les exhortations de M. le recteur, la distribution des prix... et je viens, la main tendue, offrir les remerciements de mes collègues et les miens.

Or l'année dernière l'orateur qui a rempli cette fonction a su tisser un réseau de rapports « non moins élégants qu'érudits » entre les trois docteurs honoraires présentés. Il ne travaillait qu'en trois dimensions. Cette année, j'avoue que le travail en sept dimensions me dépasse, et je renonce à rechercher un principe structural unique qui nous réunirait tous en un seul édifice intellectuel. Sauf qu'il y a ceci : aucun de nous n'est resté sur place, le mouvement nous caractérise tous. Ceux d'abord qui, ayant fait des études brillantes, sont sortis de la communauté protectrice et englobante qu'est l'Université pour s'inscrire dans la vie active ; ceux qui, géographiquement, se sont déplacés, depuis Genève, voire depuis la Yougoslavie, en France, ou depuis Berne ou Zurich jusqu'à Lausanne (laquelle de ces distances est la plus grande, psychologiquement ?) ; depuis l'Angleterre afin de vous parler en ce moment. Et encore, ceux qui ont reconnu le mouvement de leur discipline : M. le professeur Morel, qui a su, dans ses recherches, suivre une courbe constamment ascendante qui part du particulier pour chercher le principe général ; M. le professeur Grmek, médecin devenu historien de la science (et qui a étudié entre autres choses certains aspects de l'œuvre de Léonard de Vinci) ; M. le professeur Trümpy, qui parmi ses travaux géologiques a publié une étude sur Goethe.

Ce goût du mouvement, du transfert, de la transhumance intellectuelle, semble correspondre encore aux mobiles profonds de l'Université de Lausanne. L'Université actuelle d'abord : comment autrement s'expliquer que la Faculté de théologie ait proposé un littéraire, que la Faculté des lettres ait nommé un historien de la science et, surtout, que l'École des Hautes Etudes Commerciales ait présenté une personnalité dont la vocation est aux antipodes des considérations commerciales de la vie moderne (geste que je trouve particulièrement émouvant) ?

Et puis aussi, le caractère historique de l'Université. Car cette tradition de l'ouverture de l'esprit, aussi bien sur la vie active que sur des domaines autres que la spécialité académique, se trouve enracinée à Lausanne depuis le début. Dans la remarquable équipe qui a lancé l'Académie de Lausanne, et qui lui a donné très rapidement un succès et une renommée européens, que trouvons-nous ? Un principal, Maturin Cordier, qui était l'un des pédagogues les plus importants du XVI^e siècle (pionnier de l'enseignement du latin, c'est lui qui a enseigné l'art d'écrire à Jean Calvin, et encore — quelle ouverture d'esprit ! — c'est lui qui, le premier, a osé introduire l'emploi de la langue française en classe). Le premier professeur de théologie était votre propre Pierre Viret, le Réformateur vaudois ; son engagement à la vie active de la ville et au-delà n'a pas besoin de commentaires ; mais ajoutons aussi que c'est le premier écrivain de grande envergure de la Suisse romande. Le premier professeur de grec, Conrad Gesner, zurichois, est devenu par la suite bibliographe, polyglotte et naturaliste, tant et si bien qu'on l'a appelé le Plin de l'Allemagne. Son successeur, Théodore de Bèze, bourguignon, également professeur de grec, s'est illustré dans sa jeunesse par des poésies latines peu édifiantes ; pour la cérémonie qui correspond exactement à celle-ci en 1550, il a composé la toute première tragédie de langue française, et par la suite il a complété la traduction des psaumes de Marot : donc poète français et des plus importants ; on connaît la suite de sa carrière — mais n'oublions pas qu'il était non seulement théologien et successeur de Calvin, mais aussi historien, et qui a eu son mot à dire sur les droits des magistrats. Enfin François Hotman, parisien, professeur de grec et de latin — mais par la suite très grand légiste, qu'on a appelé le « fondateur du droit démocratique ». Chacun de ces hommes exemplifiait déjà, et profondément, ce principe de la mobilité, géographique et intellectuelle, qui préside encore à vos activités.

Si j'ai voulu rappeler, trop brièvement, certains traits des débuts de l'Académie de Lausanne, en ce 450^e anniversaire de sa fondation, c'est pour dire une chose. Nous nous sentons tous très touchés par l'honneur que vous nous faites, M. le recteur, au nom

de l'Université. Mais à notre tour, nous cherchons à exprimer le sentiment d'admiration que nous éprouvons devant l'histoire et l'actualité de votre institution. Ce n'est pas la moindre des causes de la fierté qui nous emplit que la conscience d'être associés à une Université qui garde toujours les meilleurs traits de son passé glorieux, et qui maintient encore les traditions de l'ouverture de l'esprit dans les études et de l'ouverture de l'Université sur le monde qui nous entoure. Vive l'Université de Lausanne!

PRIX DE L'UNIVERSITÉ
PRIX DISTRIBUÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix du Centenaire de la Caisse d'Epargne et de Crédit

à *M. Marc Subilia*, pour le sérieux et le courage de l'étudiant qui, ayant terminé ses études de médecine, s'est remis au travail pour obtenir une licence en théologie.

FACULTÉ DE DROIT

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise

à *M^{lle} Sarah Gross*, pour les excellents résultats obtenus aux examens tout au long de ses études.

Prix Bippert

à *M. Christian Rochat*, pour sa thèse intitulée «La dislocation du statut personnel — Etude de droit international privé»,
Mention «Lauréat de l'Université».

et

à *M. Jean-Luc Tschumy*, pour sa thèse intitulée «La revendication de droits de nature à soustraire un bien à l'exécution forcée»,
Mention «Lauréat de l'Université».

Prix du Crédit Suisse Lausanne

à *M^{lle} Helena Neuron*, pour les excellents résultats obtenus aux examens tout au long de ses études.

Prix extraordinaire Edouard Fleuret

à *M^{lle} Roanne Cuccio*, pour sa thèse intitulée «Société en participation et indivision».

Prix Professeur Walther Hug

à *M. Patrice Girardet*, pour sa thèse reconnue comme l'une des meilleures parmi les thèses juridiques acceptées avec l'appréciation la plus haute par une Université ou Haute Ecole suisse pendant l'année académique 1985-1986.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Davel

à *M^{me} Corinne Chuard*, pour la finesse de l'**analyse** et l'originalité de la démarche d'un mémoire appelé à réhabiliter et à enrichir l'histoire locale payernoise.

Mention « Lauréate de l'Université ».

et

à *M. Rocco Lo Russo*, pour la qualité de l'ensemble de ses études, ainsi que pour sa perspicacité et sa rigueur intellectuelle qui lui ont permis, sur la base de sources disparates et lacunaires, d'esquisser un tableau cohérent et nuancé du trafic des marchandises dans le Pays de Vaud aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Mention « Lauréat de l'Université ».

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société Académique Vaudoise

à *M^{me} Isabelle Schulte-Tenckhoff*, pour sa thèse intitulée « Potlatch: conquête et invention. Réflexion sur un concept anthropologique », qui présente une argumentation riche et originale.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

à *M. Cédric Cossy*, pour son travail de thèse de doctorat remarquable par l'approche originale utilisée pour l'étude du problème difficile de l'échange d'eau autour des lanthanides.

PRIX PROCLAMÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Docteur Frédéric Nessler

à *M. Shafique Keshavjee*, étudiant qui a manifesté, en poursuivant une double formation en sciences sociales et politiques et en théologie et en entreprenant un travail important dans le domaine des sciences de la religion, des aptitudes tout à fait remarquables au travail universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert

à *M^{me} Lise Favre-Roussy*, pour sa thèse intitulée «La condition des enfants légitimes dans les pays romands au Moyen Age».

Prix Charles-Philippe Mercier

à *M^{me} Catherine Benani-Roch*, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de deuxième année.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Docteur Emile Duboux

à *M. Patrick Favre*, pour l'excellence de son mémoire en philosophie, l'importance du sujet, la cohérence et la clairvoyance des analyses, l'aisance du style philosophique.

Prix Constantin Valiadis des amitiés gréco-suisse

à *M. Marc de Perrot*, pour son intérêt constant à la littérature grecque et l'originalité de son travail de mémoire sur un géographe helléniste peu connu.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Commune d'Ecublens

à *M. Patrick Beetschen*, pour la qualité de ses études en sciences sociales et pédagogiques accomplies en poursuivant son activité d'enseignant en soins infirmiers.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Louis Pelet

à *M. Klemens Koch*, pour avoir obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens de première et deuxième années en 1985 et 1986.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de l'Association suisse pour les Nations Unies

à *M. Robert Etges*, pour sa participation à des recherches coordonnées par l'Organisation mondiale de la santé sur la structure de la membrane du parasite *Leishmania*.

et

à *M. Jacques Bouvier*, pour sa participation à des recherches coordonnées par l'Organisation mondiale de la santé sur la structure de la membrane du parasite *Leishmania*.

Prix Henri-Edouard de Cerenville

à *M^{me} Bernadette Biollaz-Mermoud*, pour sa thèse intitulée « Effets cardio-vasculaires aigus de deux inhibiteurs de la phényléthanolamine n-méthyltransférase dans deux modèles expérimentaux d'hypertension artérielle ».

Prix du Professeur Docteur Combe

à *M. Daniel Freymond*, pour sa thèse intitulée « Energy balance, physical activity and thermogenic effect of feeding in premature infants ».

Prix Docteur Suzanne Picot-Roux

à *M^{me} Graziella Pochon-Guenin*, pour sa thèse intitulée « Evaluation de la douleur chez l'homme ».

Prix Docteur César Roux

à *M. Philippe Monnier*, pour sa thèse intitulée « Le carcinome épidermoïde « précoce » de la voie digestive supérieure ».